Chers parents *(ayant exprimé le souhait que votre enfant retourne à l’école à partir de sa réouverture,)*

L’école rouvre à partir du 12 mai.

Si vous êtes d’une profession donnant priorité, vous vous êtes déjà signalés auprès de votre enseignant qui en a bien pris note, et l’école accueillera votre enfant régulièrement à partir du 12 mai.

Pour les autres situations moins prioritaires, l’école accueillera vos enfants, de manière irrégulière, selon les dates indiquées par votre enseignant. (un premier planning a été élaboré et ne couvre les deux premières semaines).

**Votre enfant \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ sera accueilli par journées entières les …**

**Ces dates sont strictes pour la sécurité de tous.**

Voici déjà quelques consignes au regard du protocole sanitaire (que vous pouvez lire sur le site de l’école)

- Les parents ont un rôle actif dans le respect des gestes "barrière" : ils sensibilisent leurs enfants au respect des gestes barrières (lavage des mains, distanciation et éternuements dans le coude), de la nécessaire distanciation physique, fournissent des mouchoirs en papier jetables dans des étuis individuels, veillent à ce que l’enfant ait tout son matériel (il ne pourra pas y avoir de prêt de matériel collectif) ainsi que le travail envoyé par l'enseignant la veille, qu’il soit en présenciel ou en distanciel. Les élèves peuvent apporter des cahiers individuels ludiques ou de coloriage, pour combler les temps vides de la journée. La tenue vestimentaire de l’enfant est changée entièrement chaque soir.

- Les parents surveillent l’apparition de symptôme chez leur enfant avec une prise de température quotidienne avant qu’il ne parte à l’école (la température doit être inférieure à 37,8°C) et ils s’engagent à ne pas mettre leur enfant à l’école en cas de symptômes évoquant le covid-19 chez l’élève ou dans sa famille. En cas de symptômes chez un élève, il sera isolé et les parents devront venir chercher l’enfant dans les plus brefs délais.

- Les parents ont l’interdiction de pénétrer dans les bâtiments de l’école.

-  les groupes sortiront par petits groupes, les parents veilleront aux distanciations à l’extérieur de l’école et veilleront à éviter les rassemblements.

-  L’organisation de la demi-pension et des temps périscolaires (garderie et études) est du ressort de la commune.

MERCI DE CONSULTER LE SITE D’ECOLE LA VEILLE DE LA RENTREE DU 12 POUR LIRE LES DERNIERES CONSIGNES DE SECURITE, élaboré à l’occasion de la pré-rentrée des enseignants la veille.